

# PRESS'Environnement

NUMÉRO SPÉCIAL COP 21

N° 184 Mardi – 29 décembre 2015

Par Ornella CONDINA, Gaëtan BOUHET, Alexandre PAUL-LOUBIERE et Antoine DEVERNOIS

[www.juristes-environnement.com](http://www.juristes-environnement.com)

## A LA UNE – L'ACCORD DE PARIS: UN PROJET AMBITIEUX SOUMIS A UN TRAVAIL DE LONG HALEINE



Bien que l'Accord de Paris soit un projet ambitieux, celui-ci reste soumis à un travail immense.

En effet, tous les cinq ans la COP aura pour objectif d'évaluer les évolutions des contributions nationales déterminées, et les instances techniques spécialisées quant à elles devront préciser les moyens d'action qui seront requis. De plus, le GIEC a pour objectif de déterminer les effets d'un réchauffement de 1.5°C ainsi que les scénarios d'émissions de gaz à effet de serre correspondants. En outre, le constat des évolutions de chaque pays pourrait représenter une source de conflits d'intérêts qui conduiraient à paralyser les mécanismes futurs d'action. En effet, des questions d'ordre économique feraient front à cet objectif de contrôler le changement climatique: comment équilibrer par exemple les financements apportés par les pays aux actions contre les émissions de gaz à effet de serre? Enfin, comment l'Accord de Paris peut-il répondre à ses objectifs si celui-ci n'a pas de force contraignante? Il n'y a ni Comité de contrôle du respect des dispositions, ni de mécanisme de sanction. Ce qui peut laisser sceptique sur la mise en place effective des objectifs présent au sein de cet Accord.

### CE QUI COMPTE MAIS QUI N'EST PAS DANS L'ACCORD



L'accord de Paris adopté par 196 délégations est présenté par Laurent Fabius comme étant « ambitieux et équilibré ». Il semble important de revenir sur de nombreux engagements pris en parallèle de la COP21, en marge des négociations officielles qui permettront aussi de parvenir à l'objectif désiré par la communauté internationale. Ainsi, bien que les énergies renouvelables ne fassent pas l'objet d'un article dans le texte (seulement citées dans le préambule), elles sont au cœur de nombreux engagements. Par exemple l'Initiative Africaine pour l'Energie Renouvelable (AREI) a pour ambition d'installer 300 gigawatts d'ici 2030 sur le sol africain. Le secteur privé s'est aussi largement mobilisé. 450 entreprises regroupées au sein du « Caring for Climate », qui est la plus grande coalition d'entreprises engagées sur le climat, ont défini des objectifs précis pour réduire leur empreinte carbone. Enfin les collectivités territoriales ont aussi souhaité témoigner de leur engagement. Les représentants de près d'un millier de villes du monde entier se sont ainsi réunis le vendredi 4 décembre à Paris pour le « Sommet des élus locaux pour le climat » et ont soutenu l'ambition de 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050. Parce qu'il y a l'accord de la COP21, mais aussi ceux qui prennent des décisions engagées sans lui.

### LE PRINCIPE DE TRANSPARENCE: UN ENJEU PRIMORDIAL DE L'ACCORD SUR LE CLIMAT ?

Le principe de transparence est un principe crucial concernant l'accord sur le climat. En effet, celui-ci est nécessaire car il permettra de connaître la quantité de gaz à effet de serre émis par chaque pays.

Ce principe de transparence est indispensable pour savoir si chaque Etat respecte ses engagements. Ainsi, l'article 9 de l'Accord de Paris relatif au principe de transparence propose la création "d'un système " ou d'un "cadre" de transparence "solide" de nature à assurer la sincérité, la vérification et la publication des informations relatives au respect par les Parties de leurs engagements pris au titre de cet Accord. Par ce principe l'Accord de Paris tend à renforcer considérablement le système de partage d'informations et le suivi des progrès réalisés par les États.



### LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Les moyens de mise en œuvre sont largement détaillés dans les articles 10, 11, 12 de l'Accord de Paris : les transferts de technologies, de renforcement de compétences et d'éducation y sont abordés. Les pays partagent une vision à long terme de l'importance des transferts de technologies, à la fois sur la résilience et l'atténuation. L'article 10 de l'Accord de Paris prévoit que l'essentiel est d'accélérer, d'encourager et de permettre l'innovation pour une riposte mondiale efficace à long terme face aux changements climatiques et au service de la croissance économique et du développement durable.



Cet effort sera appuyé, selon qu'il convient, par le Mécanisme technologique et, sous la forme de moyens financiers, par le Mécanisme financier de la Convention, afin de mettre en place des démarches concertées en matière de recherche-développement et de faciliter l'accès des pays en développement Parties à la technologie, en particulier aux premiers stades du cycle technologique. L'avenir donnera des réponses sur l'efficacité de cette mesure, qui représente un enjeu majeur pour de nombreux pays et notamment les pays d'Afrique qui ont besoin de ce transfert de connaissances technologiques.



## L'ACCORD DE PARIS ENTRE ESPOIR ET DECEPTION

L'accord de Paris reconnu comme étant « un tournant pour l'humanité » ou « un signal fort », ne semble pas faire l'unanimité.

Pour un membre de l'association « Christian Aid » : « Pour la première fois dans l'histoire, le monde entier a pris un engagement public pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et gérer les impacts du changement climatique ». Pour d'autres comme la plateforme bolivienne sur les changements climatiques « l'accord de Paris ne parviendra pas à des résultats tangibles, nous ressortons avec des promesses vides et de fausses solutions ». Pour les plus défaitistes comme Asad Rehman de l'ONG « Les Amis de la Terre international » « Nous avons percuté l'iceberg, le navire est en train de couler mais l'orchestre continue à jouer sous les applaudissements ».



La principale cause de ces mécontentements?

Le mécanisme des pertes et dommages et la question des financements. En effet Lydi Nacpil, du « Mouvement populaire de l'Asie sur la dette et le développement » affirme qu'une clause aurait été prise afin d'exclure l'indemnisation et la responsabilité pour les pertes et dommages provoqués par le chaos climatique. Cela serait alors un plan délibéré « pour rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres ». Enfin les scientifiques sont aussi dubitatifs concernant la limitation du réchauffement de la planète de 1,5°C à 2°C. Afin de tenir cet objectif, il serait nécessaire de réduire de 70% à 95% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Seul problème? Ces chiffres n'apparaissent pas dans l'accord...



## UNE AIDE FINANCIERE AUX PAYS DU SUD

En 2009, les pays développés ont promis de verser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 pour financer les politiques climatiques des pays en développement. Ces derniers exigent ensuite une progression de cette somme et plus de clarté sur les moyens d'y parvenir.

L'accord de Paris à la fois dans son préambule et dans son article 9 paragraphe 3, acte que cette somme de 100 milliards de dollars n'est qu'un "plancher", et qu'en 2025, un nouvel objectif chiffré sera posé sur la table.

Par ailleurs, les pays développés ne voulaient plus être seuls à payer et demandaient une contribution aux pays comme la Chine, la Corée du sud, Singapour, les riches pays pétroliers... La formule proposée est que les pays développés doivent apporter des ressources financières pour aider les pays en développement à s'adapter aux effets du changement et à prendre des mesures pour réduire leurs émissions. D'autres parties (pays ou groupe de pays) sont encouragées à apporter un soutien sur une base volontaire.



## LA COY11 : 50 000 JEUNES VENUS DU MONDE ENTIER A PARIS

Une Conférence de la Jeunesse (COY pour « Conference of Youth » en anglais) a été organisée avant la Conférence des parties pour rassembler les jeunes du monde entier.

Les Nations Unies ont délégué aux organisations de jeunesse du pays hôte la mission d'organiser cette conférence.



Conférence des Jeunes  
MONTREAL 2015

Pour la 11e édition, la COY a eu lieu au parc des Expositions de Villepinte et a accueilli en tout plus de 5 000 jeunes, majoritairement étrangers. Le message porté par cette COY a été que : « Les jeunes sont prêts » à mettre en valeur des solutions locales et durables, à changer leurs habitudes pour mettre en œuvre un mode de vie durable et désirable, et à être des actrices et des acteurs du changement vers une « société décarbonée ».

Cette conférence de la jeunesse a duré 3 jours et au programme ont été prévus des conférences, des ateliers, des groupes de travail et des manifestations diverses autour des thèmes principaux qui sont : le climat, la géosphère et la biosphère, les énergies, l'emploi, la participation citoyenne, le vivre ensemble, l'économie sociale et solidaire, la santé et le bien-être, l'agriculture et l'alimentation, les modes de vie, l'innovation et le savoir-faire.



## LES CONSÉQUENCES DE LA COP21 LES JOURS SUIVANT SA CLOTURE

Le texte adopté par les 195 Etats à la suite de cette Cop21 précise un objectif qui est de « contenir l'élévation de la température moyenne nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C ». Malgré cet objectif, la crainte est de laisser le réchauffement climatique secondaire alors que des conséquences se voient déjà ! A Téhéran et dans trois autres grandes villes d'Iran, il a fallu fermer les écoles en raison de la pollution de l'air résultant du chauffage et surtout de la circulation automobile.



Dans la capitale iranienne, « la pollution est provoquée à 80% par les gaz d'échappement de cinq millions de véhicules et autant de motocyclettes circulant quotidiennement dans la capitale » selon une source de l'AFP.

Les français ont d'ailleurs eux-aussi commencé à oublier cet objectif de protection du climat, la baisse du prix du pétrole pousserait les consommateurs français à une plus grande utilisation de leur voiture. Ceci reste une bonne nouvelle pour les ménages français mais n'aidera pas la France à contenir le réchauffement à plus de 2°C.